

I. Introduction

Le présent message vise à fournir aux délégué-e-s les éléments essentiels en vue de l'approbation des comptes pour l'exercice 2025 de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux de la Haute Broye (VOG).

II. Bases légales et statutaires

Les comptes 2025 ont été établis en respectant la loi cantonale sur les finances communales (LFCo), l'ordonnance sur les finances communales (OFCo) ainsi que le règlement des finances de l'Association.

Les comptes sont structurés conformément au plan comptable déterminé dans le modèle harmonisé MCH2. Ils sont présentés de manière identique au budget de l'année de référence et les chiffres sont comparés avec les comptes de l'année précédente, hormis le tableau des flux de trésorerie.

Ils se composent des éléments suivants :

- a) le bilan ;
- b) le compte de résultats ;
- c) le compte des investissements ;
- d) le tableau des flux de trésorerie ;
- e) l'annexe.

La loi sur les finances communales, applicable aux associations de communes par analogie (art. 12 al. 1 LFCo), prescrit que les comptes soumis par le Comité de direction de l'Association, dans les cinq mois qui suivent la fin de l'exercice, à l'Assemblée des délégué-e-s avec un message explicatif.

Celui-ci doit contenir au minimum des explications sur les points suivants (art. 35 al. 2 OFCo) :

- a) les charges et les dépenses imprévisibles non inscrites au budget ;
- b) les variations importantes avec les comptes de l'année précédente ;
- c) les variations importantes avec le budget ;
- d) les décomptes intermédiaires des investissements en cours et les décomptes finaux des investissements réalisés.

III. Compétences du Comité de direction selon le RFin

Les art. 4 et 5 du Règlement des finances (RFin) de la VOG stipulent que le Comité de direction est compétent pour engager une dépense nouvelle ne dépassant pas CHF 100'000,00, sous réserve de couverture suffisante par un crédit budgétaire. Il est également compétent pour décider les dépenses liées (sous réserve de l'art. 72 al. 3 LFCo).

Lors de dépassements du crédit budgétaire accordé, le Comité de direction a les compétences suivantes (art. 7 RFin) :

1. décider un crédit supplémentaire pour autant que celui-ci ne dépasse pas 25% du crédit budgétaire concerné et à condition que le montant du crédit supplémentaire soit inférieur à CHF 50'000,00 (l'article 36 al. 2 et 3 LFCo demeure réservé) ;
2. autoriser tout dépassement de crédit relatif à des dépenses qui ne peuvent être ajournées sans avoir de conséquences néfastes pour l'Association.

1. Compte de résultats

Total des charges : CHF 3'337'304.24

Total des revenus : CHF 3'137'304.24

Excédent des charges : CHF 200'000.00

Récapitulatif compte de résultats	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration	68 561.70	-	91 500.00	-	68 364.35	-
Exploitation	3 268 742.54	549 255.52	3 580 404.00	523 939.30	3 026 921.10	570 664.09
Finances - participation des communes	-	2 588 048.72	-	2 882 964.70	-	2 838 914.13
Total	3 337 304.24	3 137 304.24	3 671 904.00	3 406 904.00	3 095 285.45	3 409 578.22
Excédent des revenus/charges du compte de résultats		200 000.00		265 000.00	314 292.77	
Total du compte de résultats	3 337 304.24	3 337 304.24	3 671 904.00	3 671 904.00	3 409 578.22	3 409 578.22

Récapitulatif compte de résultats	Ecart B2025		Ecart C2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration	-22 938.30	0.00	197.35	0.00
Exploitation	-311 661.46	25 316.22	241 821.44	-21 408.57
Finances - participation des communes	0.00	-294 915.98	0.00	-250 865.41
Total	-334 599.76	-269 599.76	242 018.79	-272 273.98
Excédent des revenus/charges du compte de résultats		0.00	-314 292.77	200 000.00
Total du compte de résultats	-334 599.76	-334 599.76	-72 273.98	-72 273.98

Le résultat d'exercice 2025 présente un **excédent des charges de CHF 200'000.00**.

Ce montant correspond à la ristourne faite aux communes d'une partie du résultat 2024, ceci en déduction de la facture de contribution 2025. Cette charge sera absorbée par le compte de résultats reportés.

1.1. Contribution des communes

La contribution communale requise EU pour l'année 2025 s'élève à **CHF 2'588'048.72**, conformément à la répartition présentée ci-dessous.

	Comptes 2025 Revenus	Budget 2025 Revenus	Comptes 2024 Revenus	Ecart B2025 Revenus	Ecart C2024 Revenus
9 Finances	2 588 048.72	2 882 964.70	2 838 914.13	-294 915.98	-250 865.41
Participation des communes aux charges	2 588 048.72	2 882 964.70	2 838 914.13	-294 915.98	-250 865.41
9990.4612.10 Participation des communes aux charges d'administration	68 561.70	91 500.00	92 799.12	-22 938.30	-24 237.42
9990.4612.11 Participation des communes aux charges d'exploitation	1 393 933.26	1 630 100.00	1 635 700.01	-236 166.74	-241 766.75
9990.4612.12 Participation des communes aux amortissements planifiés	854 186.96	841 364.70	800 415.00	12 822.26	53 771.96
9990.4612.14 Participation des communes à la taxe EU micropolluant	-	-	-	0.00	0.00
9990.4612.15 Participation des communes aux intérêts et autres frais financiers	271 366.80	320 000.00	310 000.00	-48 633.20	-38 633.20

La **diminution de CHF 294'915.98 (10,2%) par rapport au budget 2025** s'explique comme suit :

- **CHF 200'000.00** : ristourne aux communes de la répartition de l'excédent des revenus de l'exercice 2024, selon décision de l'Assemblée du 8 mai 2025.
- **CHF 94'916.07** : excédent de la contribution communale encaissée en 2025 pour l'exploitation et les charges financières.

Il est proposé de ristourner aux communes membres le montant de CHF 94'916.07 sous forme de note de crédit, lors de la facturation du deuxième acompte 2026.

À cet effet, une écriture de régularisation a été comptabilisée dans les comptes de contribution communale, selon la répartition suivante :

Récapitulatif compte de résultats	Comptes 2025				Excédent
	Charges	Revenus	Résultat	Contr. Communes	Charges/revenus
0 Administration	68 562	0	68 562	91 500	-22 938
7 Exploitation	1 909 221	315 288	1 593 933	1 630 100	-36 167
Total exploitation	1 977 782	315 288	1 662 494	1 721 600	-59 106
Amortissements	1 088 155	233 968	854 187	841 365	12 822
Intérêts et frais financier	271 367	0	271 367	320 000	-48 633
Total intérêts et amortissements	1 359 522	233 968	1 125 554	1 161 365	-35 811
Résultat de l'exercice 2025	3 337 304	549 256	2 788 048	2 882 965	-94 916

1.2. Explication des principaux écarts :

1.2.1. Traitement des eaux usées

- Achats de matériel et de marchandises

7206.3101.00 – Matériel d'exploitation et fournitures :

Comptes 2025 Charges	Budget 2025 Charges	Comptes 2024 Charges	Ecart B2025 Charges	Ecart C2024 Charges
10 165.09	15 000.00	8 716.45	-4 834.91	1 448.64

Montant mis au budget pour l'adaptation aux besoins des nouvelles installations.

7206.3101.11 – Traitement micropolluants (charbon actif) :

Comptes 2025 Charges	Budget 2025 Charges	Comptes 2024 Charges	Ecart B2025 Charges	Ecart C2024 Charges
59 130.00	80 000.00	75 109.61	-20 870.00	15 979.61

Il y a eu :

- Un changement de fournisseur ;
- Une baisse de prix ;
- Moins de consommation que prévue par l'équipementier avec le retour d'expérience après une année et demie de fonctionnement.

7206.3101.15 – Polymères déshydratation

Comptes 2025 Charges	Budget 2025 Charges	Comptes 2024 Charges	Ecart B2025 Charges	Ecart C2024 Charges
13 050.00	30 000.00	18 562.50	-16 950.00	5 512.50

Les comptes sont en ligne avec ceux de l'année 2024. Lors de l'établissement du budget nous avons été prudents en attendant de confirmer le bon fonctionnement de la digestion des boues.

- Alimentation et élimination, biens fonds du PA

7206.3120.00 – Consommation d'électricité :

Comptes 2025 Charges	Budget 2025 Charges	Comptes 2024 Charges	Ecart B2025 Charges	Ecart C2024 Charges
271 227.75	380 000.00	258 168.40	-108 772.25	13 059.35

Le calcul avait été réalisé sur la base de la nouvelle consommation de la STEP ainsi que sur les prix indicatifs du kwh transmis par le Groupe-e pour l'année 2025 (STEP 0.25/kwh et STAP 0.30/kwh). Un nouveau contrat ayant été signé à fin 2024 pour 4 ans, avec un tarif fixe de 0,0891/Kwh pour la STEP, les coûts 2025 sont de ce fait bien inférieurs au budget initialement prévu.

7206.3120.20 – Consommation d'eau

Comptes 2025 Charges	Budget 2025 Charges	Comptes 2024 Charges	Ecart B2025 Charges	Ecart C2024 Charges
1 749.27	1 000.00	1 781.48	749.27	-32.21

Les comptes 2025 représentent la situation réelle des coûts en consommation d'eau et confirment le chiffre dépensé en 2024. Le budget a été sous-estimé.

- Prestations de services de tiers

7206.3130.20 – Frais d'analyse des eaux, boues et sols

Comptes 2025 Charges	Budget 2025 Charges	Comptes 2024 Charges	Ecart B2025 Charges	Ecart C2024 Charges
6 525.20	15 000.00	7 147.50	-8 474.80	-622.30

Montant mis au budget avec une marge de sécurité qui s'avère non nécessaire car les comptes 2025 suivent la ligne des comptes 2024.

- Honoraires de conseillers externes, experts, spécialistes, etc.

7206.3132.01 – Mise à jour du cadastre industriel

Comptes 2025 Charges	Budget 2025 Charges	Comptes 2024 Charges	Ecart B2025 Charges	Ecart C2024 Charges
10 403.05	15 000.00	8 395.00	-4 596.95	2 008.05

Auparavant, quatre journées par année étaient consacrées aux visites et à l'établissement de rapports. En 2025, seules deux journées de suivi des mesures ont été réalisées conformément aux besoins des communes. Par ailleurs, un suivi des sites de Mifroma et d'Infré a également été effectué en 2025.

7206.3132.02 – Mise à jour des données SIT

Comptes 2025 Charges	Budget 2025 Charges	Comptes 2024 Charges	Ecart B2025 Charges	Ecart C2024 Charges
5 000.00	7 500.00	5 000.00	-2 500.00	0.00

Le nouveau tarif pour la mise à jour des données SIT est de CHF 5'000.00 annuel dès 2024.

7206.3132.10 – Honoraires réfection de chambres + STAP

Comptes 2025 Charges	Budget 2025 Charges	Comptes 2024 Charges	Ecart B2025 Charges	Ecart C2024 Charges
9 820.02	25 000.00	536.25	-15 179.98	9 283.77

IL s'agit principalement d'honoraires d'ingénieurs pour la conduite des travaux.

Un montant de CHF 5'979.00 correspond aux honoraires de MGI pour la conduite des travaux urgents de l'exutoire d'Oron.

Le budget d'honoraires de CHF 25'000 est reporté d'année en année pour permettre de procéder aux travaux nécessaires d'entretien du réseau.

7206.3132.20 – Honoraires collecteurs (PREE 2016-2029)

Comptes 2025 Charges	Budget 2025 Charges	Comptes 2024 Charges	Ecart B2025 Charges	Ecart C2024 Charges
14 168.90	25 000.00	18 089.65	-10 831.10	-3 920.75

Honoraires pour la révision des canalisations selon un planning annuel prédéterminé. En 2025, c'est le tronçon La Verrerie-Grattavache qui a fait l'objet d'un passage caméra.

7206.3132.30 – Honoraires (aide à l'administration)

Comptes 2025 Charges	Budget 2025 Charges	Comptes 2024 Charges	Ecart B2025 Charges	Ecart C2024 Charges
5 219.58	10 000.00	3 787.76	-4 780.42	1 431.82

Montant prévu chaque année au budget pour faire face, si nécessaire, à des prestations de soutien d'ingénieurs.

7206.3132.40 – Monitoring

Comptes 2025 Charges	Budget 2025 Charges	Comptes 2024 Charges	Ecart B2025 Charges	Ecart C2024 Charges
115 000.00	115 000.00	-	0.00	115 000.00

Crédit budgétaire supplémentaire de CHF 115'000.00 voté lors de l'assemblée des délégué.e.s du 8 mai 2025 pour la recherche d'eaux claires dans le réseau.

Décompte des frais engagés au 31.12.2025 :

Date	Entreprise	Compte	Montant HT	Budget
16.10.2025	ESCO	7206.3132.40	5 950,00 CHF	
31.12.2025	ESCO	7206.3132.40	6 200,00 CHF	23000
30.10.2025	Corelltech SA	7206.3132.40	90 549,25 CHF	86900
	Divers			5 100,00 CHF
	Total		102 699,25 CHF	115 000,00 CHF
	Passif transitoire pour solde de factures à recevoir		12 300,75 CHF	

- **7206.3134.00 – Primes d’assurances**

Comptes 2025 Charges	Budget 2025 Charges	Comptes 2024 Charges	Ecart B2025 Charges	Ecart C2024 Charges
52 374.65	70 000.00	70 001.70	-17 625.35	-17 627.05

Mise à niveau des primes ECA en 2024 suite à la nouvelle taxation de la STEP avec paiement rétroactif du différentiel pendant la durée de la construction.

- **Entretien et rénovation des installations**

7206.3143.00 - Entretien des collecteurs selon PREE (programme 2019-2029)

Comptes 2025 Charges	Budget 2025 Charges	Comptes 2024 Charges	Ecart B2025 Charges	Ecart C2024 Charges
11 209.50	40 000.00	35 087.35	-28 790.50	-23 877.85

Travaux réalisés en 2025 selon planning. Travaux de passage caméra sur le tronçon de collecteur La Verrerie-Grattavache.

7206.3143.10 – Entretien et réfection des collecteurs et chambres

Comptes 2025 Charges	Budget 2025 Charges	Comptes 2024 Charges	Ecart B2025 Charges	Ecart C2024 Charges
57 908.60	40 000.00	16 803.24	17 908.60	41 105.36

Dépassement de budget de 45% autorisé par le CODIR pour des travaux urgents qui ne pouvaient être reportés, soit :

- Exutoire Oron : CHF 8'864.70
- Modification canalisation EU Chesalles-sur-Oron pour éviter un refoulement : CHF 21'694.45

La commission financière a été avisée de ce dépassement lors de sa séance du 23 octobre 2023.

- **Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles**

7206.3151.01 – Entretien obligatoire de matériel de détection de gaz

Comptes 2025 Charges	Budget 2025 Charges	Comptes 2024 Charges	Ecart B2025 Charges	Ecart C2024 Charges
2 684.03	2 000.00	1 566.29	684.03	1 117.74

Un contrat de maintenance a été conclu avec Lauper Instrument pour la centrale et les capteurs de détection de gaz. Initialement, cette détection n'était plus nécessaire, mais une modification de projet a conduit à son rétablissement. Par ailleurs, un contrat de maintenance pour la détection de monoxyde de carbone (CO) dans le silo de charbon actif en poudre a également été mis en place.

1.2.2. Revenus

- 7206.4240.00 – Produits de la vidange de fosses septiques

Comptes 2025 Revenus	Budget 2025 Revenus	Comptes 2024 Revenus	Ecart B2025 Revenus	Ecart C2024 Revenus
12 831.50	5 000.00	15 182.68	7 831.50	-2 351.18

Facturation de la vidange des fosses septiques en 2025. Le budget est estimé de manière très prudente car la demande des prestations est inconnue à l'avance.

- 7206.4250.01 – Vente d'équipement d'occasion

Comptes 2025 Revenus	Budget 2025 Revenus	Comptes 2024 Revenus	Ecart B2025 Revenus	Ecart C2024 Revenus
5 865.40			5 865.40	5 865.40

Vente d'une pompe NETZSCH NM 053.2-20 m3/h d'occasion à la STEP de l'AIPG à Bussy (FR).

- 7206.4260.00 – Remboursement et participations de tiers

Comptes 2025 Revenus	Budget 2025 Revenus	Comptes 2024 Revenus	Ecart B2025 Revenus	Ecart C2024 Revenus
8 166.85	-	8 223.50	8 166.85	-56.65

Le montant est constitué des indemnités perçues pour un sinistre intervenu sur le collecteur à la STAP ainsi que du subside de garantie LPP pour un montant de CHF 4'455.60.

1.2.3. Amortissements

Etat des immobilisations au 31.12.2025 :

Compte de bilan MCH2	Libellé	Coût d'acquisition/c onstruction	Amort. annuel planifié		Amort. cumulés		Valeur résiduelle	
			2025	2025	2025	2025		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	39 170 435	1 088 155	5 159 808	34 010 627			
	INSTALLATIONS EN CONSTRUCTION	1 340 774	0	0	1 340 774			
	SUBVENTIONS OBTENUES (réévaluation MCH2)	-171 000	-5 130	-107 730	-63 270			
	SUBVENTIONS OBTENUES VOG 2035	-5 095 925	-152 878	-441 264	-4 654 661			
	Total	35 244 283	930 147	4 610 814	30 633 469			

- Valeur résiduelle : CHF 30'633'469.00

Facturation des amortissements 2025 aux communes :

Total amortissements comptables des immobilisations	CHF	1'088'155.00
./. Total des amortissements des subventions obtenues	CHF	158'008.00
= Total amortissements nets 2025	CHF	930'147.00
./. Prélèvement à la réserve de préfinancement STAP Oron	CHF	4'600.00
./. Prélèvement à la réserve de réévaluation du PA	CHF	71'360.00
Total à la charge des communes	CHF	854'187.00

2. Compte des investissements :

Le règlement des finances de la VOG stipule que les investissements sont activés à partir d'un montant de CHF 30'000.00.

Le compte des investissements 2025 boucle avec un excédent des dépenses de CHF 1'638'360.61.

Détail du compte des investissements 2025 :

	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissements	1 714 105.56	75 744.95	4 530 000.00	-	1 908 488.91	408 622.00
Excédent dépenses d'investissement		1 638 360.61		4 530 000.00		1 499 866.91
Dépenses d'investissements	1 714 105.56		4 530 000.00		1 908 488.91	
Extension STEP VOG 2035	512 918.33		-		1 716 541.08	
STAP ST-Martin	937 768.54		1 800 000.00		141 166.00	
STAP Palézieux - étude	31 716.00		50 000.00		3 205.50	
Aménagement cours d'eau - Revitalisation de la Biorde	42 064.21		2 500 000.00		47 576.33	
Véhicule d'exploitation - coût projeté : CHF 50'000.00	47 511.55		50 000.00			
Remplacement centrifugeuse et autom. Préparante : CHF 150'000.00	142 126.93		130 000.00			
Recettes d'investissements		75 744.95				408 622.00
STEP VOG - remboursement de tiers				-		56 885.65
Subvention fédérale VOG2035 - photovoltaïque						64 091.05
Subvention canton VD VOG 2035						287 645.30
Subvention ECAB		75 744.95				-

En 2025, la VOG a engagé les dépenses suivantes pour un montant total de CHF 1'714'105.56 :

- Finalisation du chantier d'agrandissement de la STEP CHF 512'918.33
- Travaux pour la construction de la STAP de St-Martin CHF 937'768.54
- Etude de faisabilité de la STAP de Palézieux CHF 31'716.00
- Projet de revitalisation de la Biorde CHF 42'064.21
- Achat véhicule d'exploitation CHF 47'511.55
- Remplacement centrifugeuse et automatisation de la préparante CHF 142'126.93

Les recettes du compte des investissements concernent les subventions ci-dessous mentionnées perçues de l'ECAB dans le cadre de la refonte de la route et de l'installation contre la foudre, pour un montant de CHF 75'744.95 :

- Subvention ECAB – Installation de protection contre la foudre CHF 10'990.10
- Subvention ECAB – Protection contre les éléments naturels CHF 64'754.85

A) Décomptes des investissements en cours de construction – situation au 31.12.2025 :

1. Compte d'investissement 7206.5032.04 – STAP St-Martin :

STAP St-Martin	Débit	Crédit
Montant voté le 27.04.2023	2 000 000,00	
Montant versé avant 2021		35 573,65
Montant versé en 2022		42 125,40
Montant versé en 2023		3 000,00
Montant versé en 2024		141 166,00
Montant versé en 2025		937 768,54
Total	2 000 000,00	1 159 633,59
Solde au 31.12.2025		840 366,41

2. Compte d'investissement 7206.5032.05 – Etude STAP Palézieux :

STAP Palézieux	Débit	Crédit
Crédit d'étude voté le 27.04.2023	75 000,00	
Montant versé en 2023		4 680,00
Montant versé en 2024		3 205,50
Montant versé en 2025		31 716,00
Total	75 000,00	39 601,50
Solde au 31.12.2025		35 398,50

3. Compte d'investissement 7206.5120.00 – Projet de revitalisation de la Biorde :

Etude de revitalisation de la Biorde	Débit	Crédit
Montant voté en 2023	6 000 000,00	
Montant antérieur à 2010		16 897,25
Montant versé en 2020		5 042,00
Montant versé en 2021		4 826,25
Montant versé en 2022		35 837,20
Montant versé en 2023		24 868,85
Montant versé en 2024		47 576,33
Montant versé en 2025		42 064,21
Total	6 000 000,00	177 112,09
Solde au 31.12.2025		5 822 887,91

4. Compte d'investissement 7206.5032.01 – Extension STEP VOG 2035 :

Extension STEP VOG 35	Accordé par AD	Payés par crédit construction
Montant voté en 2013	600 000,00	
Montant voté à l'assemblée des délégués du 10.04.2014	25 000 000,00	
Subvention micropolluants AD 06.04.22	4 173 000,00	
Subvention nette concept photovoltaïque non confirmée /22	76 000,00	
Subvention nette canton VD /AD 06.04.22	200 000,00	
Prélèvement aux réserves micropolluants	12 294,50	
Prélèvement aux réserves communes	789 073,00	
Montant étude versé jusqu'en 2013		605 106,60
Amortissement direct sur étude		-5 106,60
Montant versé en 2014		86 495,00
Montant versé en 2015		247 437,85
Montant versé en 2016		124 270,85
Montant versé en 2017		132 406,95
Montant versé en 2018		453 428,75
Montant versé en 2019		4 479 876,05
Montant versé en 2020		9 833 824,57
Montant versé en 2021		3 791 773,62
Montant versé en 2022		6 467 216,69
Montant versé en 2023		4 734 070,12
./. Remboursement de tiers 2023		-85 000,00
Montant versé en 2024		1 716 541,08
./. Remboursement de tiers 2024		-40 835,65
Dons presque		-16 050,00
Montant versé en 2025		512 918,33
Total	30 850 367,00	33 038 374,21
./. Subventions net encaissées		5 095 925,31
Total II		27 942 448,90

B) Décomptes finaux d'investissement pour l'acquisition de biens d'équipement :

1. Compte d'investissement 7206. 5060.00 - Achat centrifugeuse et automatisation de la préparante :

Acquisition centrifugeuse	Budget	Dépense
Crédit d'engagement voté le 24.10.2024	130 000,00	
Décanteuse D4LL, agrégats, montage et mise en service	105 000,00	100 552,30
Automatisation préparante	19 160,00	19 897,99
Réserve pour matériel et installation	5 840,00	
Millasson Electricité SA		8 831,15
Transport Dumoulin		1 390,00
Stebatec AG		11 455,49
Total	130 000,00	142 126,93

2. Compte d'investissement 7206. 5060.01 - Achat d'un véhicule :

Acquisition véhicule	Budget	Dépense
Crédit d'engagement voté le 24.10.2024		
Achat de véhicule financé par fonds-propres	50 000,00	47 511,55
Total	50 000,00	47 511,55

Ces deux décomptes d'investissement font l'objet d'un message séparé.

IV. Conclusion :

Le Comité de direction informe avoir validé les comptes 2025 de la VOG lors de sa séance du 12 mars 2026.

Il recommande aux communes de :

- 1) **Accepter les comptes 2025 tels que présentés, qui bouclent avec un excédent de charges de CHF 200'000.00 ;**
- 2) **Accepter la proposition de rétrocession aux communes, sous forme de note crédit, d'un montant de CHF 94'916.07 correspondant à l'excédent de la contribution communale encaissée en 2025, selon les clés de répartition en vigueur pour les années 2024 à 2026. Ce montant a d'ores et déjà fait l'objet d'une écriture transitoire par le débit des comptes de revenus « contributions communales ».**

La répartition entre communes membres est la suivante :

Répartition des frais par chapitre		Comptes 2025
9990.4612.10	Frais d'administration	-22 938,00
9990.4612.11	Frais d'exploitation	-36 167,00
9990.4612.13	Amortissement légal annuel investissement	12 822,00
9990.4612.15	Intérêts de la dette investissement	-48 633,00
	Total	-94 916,00

Répartition par communes selon les clés de répartition exploitation et frais financiers 2025 :

Commune	Clé répartition "exploitation"	Administration	Exploitation	Clé répartition "frais financiers"	Intérêts de la dette	Amortiss. de la dette	Total facturation
Attalens	14,26%	-3 270,96	-5 157,41	14,94%	-7 265,77	1 915,61	-13 778,54
Bossonnens	6,28%	-1 440,51	-2 271,29	6,51%	-3 166,01	834,71	-6 043,09
Granges	3,39%	-777,60	-1 226,06	3,40%	-1 653,52	435,95	-3 221,23
La Verrerie	4,23%	-970,28	-1 529,86	4,15%	-2 018,27	532,11	-3 986,30
Le Flon	4,32%	-990,92	-1 562,41	4,20%	-2 042,59	538,52	-4 057,40
Maracon	1,83%	-419,77	-661,86	1,83%	-889,98	234,64	-1 736,96
Oron	24,14%	-5 537,23	-8 730,71	24,43%	-11 881,04	3 132,41	-23 016,57
Remaufens	4,06%	-931,28	-1 468,38	4,08%	-1 984,23	523,14	-3 860,75
Rue	9,40%	-2 156,17	-3 399,70	10,14%	-4 931,39	1 300,15	-9 187,11
Semsaies	8,96%	-2 055,24	-3 240,56	7,67%	-3 730,15	983,45	-8 042,51
St-Martin	3,19%	-731,72	-1 153,73	3,27%	-1 590,30	419,28	-3 056,47
Ursy	15,94%	-3 656,32	-5 765,02	15,38%	-7 479,76	1 972,02	-14 929,07
TOTAUX	100%	-22 938,00	-36 167,00	100,00%	-48 633,00	12 822,00	-94 916,00

Une note de crédit sera transmise aux communes avec la facture du 2^{ème} acompte de contribution 2026.

Oron-la-Ville, le 13 mars 2026

Pour le Comité de direction de l'Association
intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la
Haute-Broye VOG



Christian Rouiller
Président



Laura Casalderrey
Secrétaire

Annexes :

- Bilan au 31.12.2025
- Compte de résultat échelonné
- Comptes de résultats et d'investissements 2025 par fonction et par groupe de matières
- Tableau des flux de trésorerie
- Annexe aux comptes
- Liste des immobilisés